

Image not found or type unknown



Changement de coef est ce obligatoire

Par **biscotte**, le **15/01/2013 à 15:21**

Bonjour,rrnrnSur ma convention le changement de coef est au bout de 6 ans(si 290 par exemple 6 ans plus tard on doit passer au 300)rnMais je suis employée deux jours par semaine mon patronrnactuel n'a pas changé en 2009 alors que le précédent l'avait toujours fait malgré un travail temps partielrnSuis je en droit de réclamer le changnement de coef et la régularisation depuis 2009,je lui dis de vérifier mon coef il y a déjà qqes mois mais il ne m'en a pas reparlé !?rnJe précise que je travaille depuis 20ans dans le m^me officinernMerci de me renseigner car je trouve ce silence inadmissible